

Première Synthèses

Informations

L'ACTIVITÉ DES MISSIONS LOCALES ET PAIO EN 2007

Les jeunes suivis accèdent davantage à l'emploi et moins souvent à la formation

En 2007, 1 130 000 jeunes de 16 à 25 ans ont été en contact avec le réseau des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Parmi eux, 995 000 ont été reçus en entretien individuel par un conseiller. L'activité globale du réseau est en léger repli : un peu moins de 3,6 millions d'entretiens individuels ont été assurés en 2007, contre un peu plus de 3,7 millions en 2006.

En 2007, les jeunes reçus en entretien individuel ont signé 446 000 contrats de travail classiques et 91 000 contrats aidés ou en alternance, soit une hausse de près de 6 % par rapport à l'année précédente, tous types de contrat de travail confondus. En revanche, ils n'ont suivi que 234 000 formations, soit une baisse de 13 % par rapport à 2006.

Parmi les jeunes accueillis pour la première fois par le réseau en 2007, 26 % ont accédé à un emploi et 17 % à une formation dans les six mois suivant leur premier accueil.

Le réseau des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) a pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Il les informe, les conseille et, au besoin, les accompagne afin de faciliter leur accès à l'emploi.

Moins de jeunes en premier accueil en 2007...

En 2007, 1 130 000 jeunes ont été en contact avec le réseau (encadré 1). Près de neuf sur dix ont été reçus par un conseiller en entretien (entretien individuel, atelier ou information collective), dont 995 000 en entretien individuel. Les conseillers des missions locales ont assuré au total 3,6 millions d'entretiens individuels au cours de l'année 2007, contre 3,7 millions en 2006 et 3,0 millions en 2005. Cette baisse du nombre d'entretiens individuels (-4 %) est plus modérée pour les jeunes en CIVIS (-2 %). En 2007, les missions locales ont assuré pour ces jeunes 1,6 million d'entretiens individuels.

En 2007, 452 000 jeunes ont été accueillis pour la première fois dans une mission locale ou une PAIO, soit une baisse de plus de 5 % par rapport à 2006 mais une hausse de plus de 16 % sur cinq ans (tableau 1). La baisse par rapport à l'année 2006 s'explique pour moitié par une diminution des entrées en CIVIS (encadré 2) : 174 000 en 2007 contre 187 000 en 2006.

Le profil de la population accueillie reste relativement proche d'une année sur l'autre. La part des jeunes femmes, en légère augmentation depuis quatre ans, atteint 54 % des premiers accueils. Les jeunes mineurs représentent toujours environ un premier accueil sur six (17 %), la majorité des jeunes

ayant entre 18 et 21 ans. Toutefois, les différences régionales sont marquées : plus d'un jeune sur cinq en premier accueil est mineur à la Réunion, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Franche Comté, dans le Centre, en Bourgogne ou en Alsace. Ils ne sont qu'un sur dix en Guyane et moins d'un sur huit en Bretagne ou en Martinique (carte 1).

Source :
Parcours 3
(extraction
septembre 2008,
traitement Dares).

Tableau 1
Le nombre de jeunes en premier accueil retombe au niveau de 2005

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Jeunes en contact avec le réseau.....	910 000	978 000	1 089 000	1 146 000	1 214 000	1 130 000
dont : jeunes reçus en entretien.....	750 000	828 000	913 000	958 000	1 018 000	1 005 000
Jeunes accueillis pour la première fois.....	388 000	414 000	443 000	449 000	477 000	452 000
dont : femmes (en %).....	51	51	51	52	53	54
mineurs (en %).....	17	17	16	16	17	17

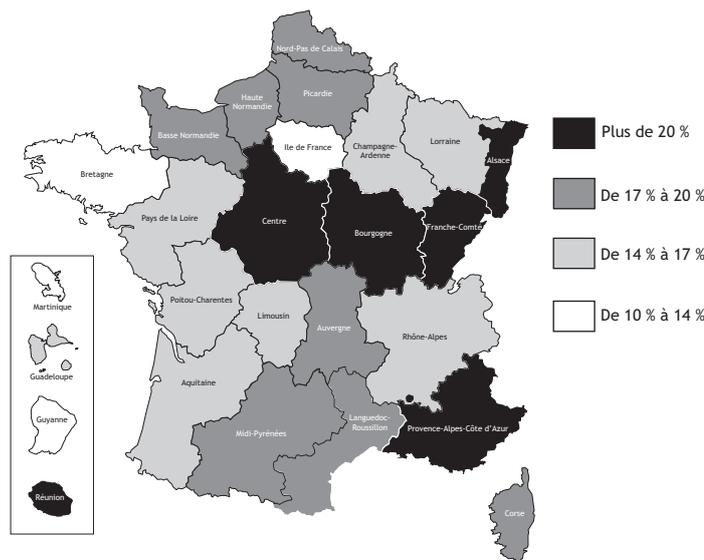
Champ : jeunes en contact avec le réseau (entretien individuel, information collective, atelier ou visite...) et jeunes accueillis pour la première fois par le réseau (reçus pour la première fois en entretien individuel par un conseiller) dans l'année. France entière.

... mais un suivi aussi intense qu'en 2006

Quel que soit leur niveau de qualification, les jeunes accueillis pour la première fois au premier semestre 2007 ont rencontré aussi souvent leur conseiller référent que ceux accueillis pour la première fois au premier semestre 2006 : 32 % des jeunes ont été reçus au moins cinq fois en entretien individuel dans les douze mois qui ont suivi leur premier accueil (tableau 2). Les jeunes « sans qualification » (niveaux VI et V bis, encadré 3) bénéficient d'un suivi plus fréquent : 36 % ont rencontré au moins cinq fois leur conseiller, contre 27 % des jeunes ayant le niveau du baccalauréat (niveau IV). Ceux sortis du système scolaire sans avoir dépassé la dernière année de BEP-CAP (niveau V) sont dans la moyenne : 32 % ont rencontré au moins cinq fois leur conseiller.

Source :
Parcours 3
(extraction
septembre 2008,
traitement Dares).

Carte 1
Part des mineurs en premier accueil en 2007



Champ : jeunes accueillis pour la première fois dans le réseau des missions locales et PAIO en 2007, France entière.

Les jeunes femmes en premier accueil ont un niveau de formation plus élevé que les jeunes hommes

En 2007, les 452 000 jeunes accueillis pour la première fois dans le réseau sont, comme en 2006, faiblement qualifiés dans l'ensemble : près de 44 %, soit un peu moins de 200 000, n'ont pas obtenu de CAP-BEP ou ont quitté l'enseignement général avant la terminale (niveaux de formation VI, V bis ou V sans diplôme). Seul un quart des jeunes a au moins un baccalauréat.

La différence d'âge moyen constatée en 2006 entre hommes et femmes en premier accueil s'est

Encadré 1

SOURCES ET DÉFINITIONS

Les jeunes sont dits « en contact » une année donnée lorsqu'ils ont été en relation, au moins une fois dans l'année, avec une mission locale ou une PAIO, éventuellement par l'intermédiaire d'un tiers, et ce par quelque moyen que ce soit : entretien individuel, atelier, information collective, téléphone, lettre, intermédiation...

Les jeunes sont dits « reçus en entretien » lorsqu'ils ont bénéficié durant l'année d'au moins un entretien individuel, ou participé à un atelier ou une information collective.

Les jeunes sont dits « accueillis pour la première fois » ou « reçus en premier accueil » ou simplement « en premier accueil » lorsqu'ils ont bénéficié pour la première fois au cours de l'année d'un entretien individuel avec un conseiller du réseau des missions locales et PAIO.

presque entièrement résorbée en 2007. Il reste que les mineurs représentent 20 % des premiers accueils masculins alors que les mineurs sont 14 % parmi les jeunes femmes accueillies. Comme les années précédentes, les hommes sont nettement moins qualifiés que les femmes : 52 % d'entre eux sont « peu ou pas qualifiés » (niveau de formation VI, V bis ou V sans diplôme), contre 36 % des fem-

mes. Seuls 20 % ont un baccalauréat, contre 31 % des femmes (tableau 3).

Les jeunes hommes sont également plus souvent dépendants de leur famille : 74 % d'entre eux sont hébergés chez leurs parents ou chez un autre membre de la famille, contre 60 % des jeunes femmes. Seuls 14 % d'entre eux ont un logement autonome, contre 29 % des jeunes femmes. Celles-ci sont plus nombreuses à

avoir fondé une famille : 15 % vivent maritalement et 11 % ont au moins un enfant à charge (c'est le cas pour respectivement 6 % et 3 % des jeunes hommes). Au total, près de 35 000 jeunes, dont 80 % de jeunes femmes, avaient au moins un enfant à charge au moment de leur premier accueil dans le réseau des missions locales et PAIO en 2007. Ces jeunes ont souvent des difficultés pour faire garder leur enfant : seuls 20 % d'entre eux bénéficient des services d'une crèche, d'une assistante maternelle ou d'une garderie et 45 % sollicitent leur famille. Les autres n'ont pas de solution pérenne.

Les jeunes femmes sont également moins mobiles. Si elles sont aussi nombreuses que les jeunes hommes à avoir leur permis de conduire (35 %) ou à posséder une automobile (29 %), elles utilisent moins souvent un cyclomoteur : 4 % d'entre elles possèdent un deux roues contre 12 % des jeunes hommes. L'absence de moyen de transport motorisé individuel peut être un frein à l'embauche, surtout dans des secteurs comme la boulangerie ou le bâtiment où la journée commence tôt le matin. Ne pas avoir de moyen de transport est également un obstacle lorsque les horaires sont irréguliers : travail saisonnier ou travail de nuit par exemple. Les missions locales sont alors amenées à intervenir à plusieurs niveaux. Elles mettent en place des solutions d'urgence, comme la création de parcs de location de mobylettes et de vélos. Le réseau fournit aussi des cartes d'abonnement de transport aux jeunes. Il verse également des aides financières aux jeunes qui le souhaitent pour passer le permis de conduire B.

Les jeunes « peu ou pas qualifiés » : plus jeunes et moins mobiles que les autres

Les jeunes « peu ou pas qualifiés », c'est-à-dire sortis de scolarité sans CAP-BEP ou avant la

Tableau 2

Un jeune sur trois a bénéficié d'au moins cinq entretiens individuels dans les douze mois qui ont suivi son premier accueil, en 2007

En pourcentage

Nombre d'entretiens individuels dans les 12 mois	Au moins Bac+2 (Niveaux I, II ou III)	Baccalauréat 2 ^{nde} , 1 ^{ère} (Niveau IV)	CAP ou BEP (Niveau V)	Non-qualifiés (Niveaux V bis et VI)	Ensemble
1.....	42	31	28	26	29
2.....	23	20	18	17	18
3.....	13	13	13	12	12
4.....	7	9	9	9	9
5.....	5	7	7	7	7
6 à 9.....	7	13	16	17	15
10 et plus.....	3	7	9	12	10
Ensemble.....	100	100	100	100	100

Source :
Parcours 3
(extraction
septembre 2008,
traitement Dares).

Lecture : 13 % des jeunes de niveau III, II ou I reçus en premier accueil ont bénéficié de trois entretiens individuels dans l'année qui a suivi leur premier accueil.

Champ : jeunes accueillis pour la première fois par le réseau des missions locales et PAIO entre le 1^{er} janvier 2007 et le 30 juin 2007. France entière.

Tableau 3

Caractéristiques des jeunes en premier accueil, en 2007

En pourcentage

	Hommes	Femmes	Ensemble
Âge au premier accueil			
16 ou 17 ans.....	20	14	17
18 à 21 ans.....	52	55	53
22 à 25 ans.....	28	31	30
Niveau de formation initiale			
Au moins Bac+2 (Niveau III, II ou I).....	5	9	7
Baccalauréat (Niveau IV avec diplôme).....	15	22	18
Niveau baccalauréat sans diplôme (Niveau IV sans diplôme) .	9	14	12
CAP-BEP (Niveau V avec diplôme).....	19	19	19
Niveau CAP-BEP sans diplôme, sortie de 2 ^{nde} ou 1 ^{ère} (niveau V sans diplôme).....	19	14	16
Première année CAP-BEP, sortie de 3 ^{ème} (niveau V bis).....	24	16	20
Sortie avant la 3 ^{ème} générale (niveau VI).....	9	6	8
Type d'hébergement			
Chez les parents.....	62	50	56
Chez un autre membre de la famille.....	12	10	11
Logement autonome.....	14	29	22
Chez des amis.....	5	6	5
En foyer, en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, en hôtel.....	4	3	4
Sans hébergement, en hébergement nomade, autres.....	3	2	2
Situation familiale			
Célibataire.....	94	84	88
Marié, Pacsé, vie maritale.....	6	15	11
Séparé, divorcé, veuf.....	0	1	1
Enfants			
Au moins un enfant à charge.....	3	11	8
Possibilités de garde			
Parents, famille.....	60	42	45
Crèche, assistante maternelle, halte garderie.....	8	23	20
Difficultés de garde.....	22	21	22
Aucun moyen de garde.....	10	14	13
Mobilité			
Automobile personnelle.....	29	29	29
Motocyclette, mobylette ou scooter.....	12	4	8
Permis B.....	34	35	34

Source :
Parcours 3
(extraction
septembre 2008,
traitement Dares).

Champ : jeunes accueillis pour la première fois par le réseau des missions locales et PAIO en 2007, sauf « possibilités de garde » où le champ se limite aux jeunes ayant un enfant à charge au moment du premier accueil. France entière.

terminale, sont accueillis plus jeunes que les autres en mission locale. Plus du tiers d'entre eux sont mineurs, contre 3 % des jeunes diplômés d'un CAP-BEP ou d'un niveau supérieur (tableau 3 bis).

55 % des jeunes « peu ou pas qualifiés » en premier accueil sont des hommes. Étant plus jeunes, seuls 16 % d'entre eux ont un logement autonome, contre 26 % des jeunes plus qua-

lifiés ; les trois quarts vivent chez des parents ou chez des amis. Ils sont également davantage tributaires des transports en commun pour leurs déplacements : 23 % seulement disposent d'un moyen de transport individuel motorisé, contre 48 % des jeunes plus qualifiés, et 14 % ont le permis de conduire, contre 50 % des autres jeunes.

Les jeunes « peu ou pas qualifiés » sont, comme les autres

jeunes reçus en mission locale, célibataires à près de 90 %. Ils ont un peu moins souvent des enfants à charge, du fait de leur plus jeune âge et parce que les jeunes femmes sont majoritairement plus qualifiées. Les jeunes « peu ou pas qualifiés » sont plus souvent étrangers : 8 %, contre 5 % des autres jeunes reçus en missions locales, et vivent plus fréquemment en zone urbaine sensible (ZUS) : 18 % contre 12 %.

Même s'ils sont plus jeunes en moyenne, les jeunes « peu ou pas qualifiés » sont reçus plus tardivement en premier accueil, par rapport au moment où ils quittent le système scolaire : 23 % d'entre eux sont accueillis pour la première fois plus de trois ans après leur sortie de l'école, contre 15 % pour les jeunes ayant au moins le niveau baccalauréat ou un diplôme de CAP ou de BEP (tableau 4). C'est le signe d'une plus grande difficulté à s'insérer sur le marché du travail. Tous niveaux de formation confondus, 60 % des jeunes suivis par les missions locales sont entrés en contact avec le réseau moins d'un an après leur sortie du système scolaire.

Des contrats de travail plus nombreux mais moins de formations en 2007

Les 995 000 jeunes reçus en entretien individuel en 2007 ont signé 446 000 contrats de travail classiques (CDI, CDD ou contrat nouvelle embauche), soit 6 % de plus qu'en 2006. Ils ont également signé 91 000 contrats aidés ou en alternance, soit 4 % de plus que l'année précédente. Comme en 2006, les contrats de travail classiques représentent 83 % des contrats signés par les jeunes en 2007, qu'il s'agisse de contrats à durée déterminée, d'intérim, d'emploi saisonnier ou de contrats à durée indéterminée (tableau 5). Dans le détail, les CDD représentent un tiers des contrats de travail signés par les jeunes suivis, l'intérim 23 %, les CDI 15 % et le travail saisonnier 10 %.

Source :
Parcours 3
(extraction
septembre 2008,
traitement Dares).

Source :
Parcours 3
(extraction
septembre 2008,
traitement Dares).

Source :
Parcours 3
(extraction
septembre 2008,
traitement Dares).

Tableau 3 bis
Caractéristiques des jeunes, diplômés ou pas, en premier accueil, en 2007

En pourcentage

	Peu ou pas qualifiés : sortis de scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale (44 %)	Diplôme CAP-BEP ou niveau Bac ou plus (56 %)	Ensemble
Sexe			
Homme	55	39	46
Femme	45	61	54
Âge au premier accueil			
16 ou 17 ans	34	3	17
18 à 21 ans	45	60	53
22 à 25 ans	21	37	30
Type d'hébergement			
Chez les parents	56	55	56
Chez un autre membre de la famille	13	10	11
Logement autonome	16	26	22
Chez des amis	6	5	5
En foyer, en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, en hôtel	6	2	4
Sans hébergement, en hébergement nomade, autres	3	2	2
Situation familiale			
Célibataire	89	88	88
Marié, Pacsé, vie maritale	10	11	11
Séparé, divorcé, veuf	1	1	1
Enfants			
Au moins un enfant à charge	10	6	8
Nationalité			
Française	92	95	94
Étranger Union Européenne	1	1	1
Étranger Hors Union Européenne	7	4	5
Zone d'habitation			
ZUS	18	12	15
Zone de Redynamisation Rurale (ZRR)	6	7	7
Hors ZUS et ZRR	76	81	78
Mobilité			
Moyen de locomotion individuel motorisé	23	48	37
Permis B	14	50	34

Champ : jeunes accueillis pour la première fois par le réseau des missions locales et PAIO en 2007. France entière.

Tableau 4
Les jeunes « peu ou pas qualifiés » contactent plus souvent les missions locales et PAIO plus de trois ans après la fin de leurs études

En pourcentage

Délai entre la sortie du système scolaire et le premier accueil en mission locale	Peu ou pas qualifiés : sortis de scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale (44 %)	Diplôme CAP-BEP ou niveau Bac ou plus (56 %)	Ensemble
Moins d'un an	59	61	60
Entre un et deux ans inclus	11	15	13
Entre deux et trois ans inclus	7	9	8
Plus de trois ans	23	15	19
Ensemble	100	100	100

Lecture : 59 % des jeunes « peu ou pas qualifiés » en contact avec le réseau des missions locales et PAIO sont sortis du système scolaire depuis moins d'un an.

Champ : jeunes en contact avec le réseau des missions locales et PAIO en 2007. France entière.

Tableau 5
83 % de contrats de travail signés en 2007 sont des contrats classiques

En pourcentage

Types de contrats de travail signés	Part en 2007
Emplois classiques	83,0
CDD	34,2
Intérim	23,4
CDI	14,8
Contrat saisonnier	9,6
Autres contrats	1,0
Emplois aidés	17,0
Secteur non marchand	6,4
Apprentissage	4,4
Autres contrats en alternance	3,5
Autres contrats aidés	2,7
Ensemble	100,0

Lecture : 17,0 % des contrats de travail signés en 2007 sont des emplois aidés et 6,4 % sont des emplois aidés du secteur non marchand.

Champ : ensemble des contrats signés en 2007 par les jeunes reçus en entretien individuel dans le réseau des missions locales et PAIO.

Cette progression du nombre de contrats de travail signés s'accompagne d'une nette baisse du nombre de formations suivies : 234 000 en 2007 contre 268 000 en 2006 (-13 %).

Source :
Parcours 3
(extraction
septembre 2008,
traitement Dares).

26 % des jeunes en premier accueil en 2007 ont accédé à un emploi en moins de six mois

L'insertion professionnelle des jeunes passe par l'accès à la formation ou à l'emploi (emploi classique, emploi aidé ou emploi en alternance). Parmi les 452 000 jeunes en premier accueil en 2007 à travers le réseau, 26 % ont accédé à au moins un emploi dans les six premiers mois de suivi (tableau 6). C'est un point de mieux qu'en 2006. Cette progression s'explique en partie par un meilleur accès à l'emploi classique dans les six premiers mois. En revanche, corrélativement à la baisse du nombre de formations suivies en 2007, l'accès à la formation dans les six mois suivant le premier accueil a baissé d'un point entre 2006 et 2007. Il a concerné 17 % des jeunes, contre 18 % l'année précédente.

De fortes disparités régionales existent s'agissant de l'accès à l'emploi dans les six premiers mois. C'est ainsi que seuls 12 % des jeunes ont obtenu un premier emploi dans les six mois suivant le premier accueil aux Antilles ; ils sont 14 % en Guyane ou à la Réunion, plus de 30 % en Aquitaine, dans la région Centre, en Pays de la Loire et en Poitou-Charentes, et jusqu'à 44 % en Limousin (tableau 7).

De même, si en moyenne dans l'ensemble de la France 21 % des jeunes ont accédé à un emploi

Tableau 6
26 % des jeunes en premier accueil en 2007 ont accédé à un emploi en moins de six mois

En pourcentage

	2006	2007
Jeunes en premier accueil (en nombre)	477 000	452 000
Jeunes ayant accédé à toute forme d'emploi dans les six mois	25,0	26,0
Jeunes ayant accédé à un emploi classique dans les six mois	20,2	21,0
Jeunes ayant accédé à un emploi aidé ou un emploi en alternance dans les six mois	5,6	5,7
Jeunes ayant accédé à une formation dans les six mois	18,3	17,2

Lecture : les pourcentages ne se cumulent pas. Un même jeune peut par exemple accéder à un emploi et une formation dans l'année.

Champ : ensemble des jeunes en premier accueil en 2006 et 2007. France entière.

Tableau 7
Accès à l'emploi et à la formation, dans les six mois, des jeunes reçus en premier accueil en mission locale, en 2007

	Nombre de jeunes en premier accueil	Part d'accès à un emploi dans les six mois	dont :		Part d'accès à une formation dans les six mois
			emploi classique	emploi aidé	
Alsace	10 100	23	19	5	21
Aquitaine	21 900	32	27	6	19
Auvergne	9 100	30	23	8	22
Basse-Normandie	8 800	30	24	6	29
Bourgogne	11 300	27	21	8	15
Bretagne	19 800	29	25	4	19
Centre	16 000	32	25	8	15
Champagne-Ardenne	10 100	29	24	6	22
Corse	1 700	24	19	5	17
Franche Comté	7 400	24	17	8	18
Guadeloupe	3 800	12	5	7	7
Guyane	1 100	14	6	9	21
Haute-Normandie	13 900	27	23	5	13
Ile de France	75 900	24	20	4	15
Languedoc-Roussillon	23 900	23	18	6	14
Limousin	4 700	44	34	12	16
Lorraine	13 400	25	19	6	22
Martinique	3 500	12	7	5	10
Midi-Pyrénées	16 300	29	21	9	17
Nord-Pas de Calais	35 300	20	15	5	17
Pays de la Loire	22 600	33	28	7	17
Picardie	16 500	27	21	6	19
Poitou-Charentes	12 100	34	29	7	16
Provence-Alpes-Côte d'Azur	40 200	21	17	5	19
Réunion	9 000	14	8	6	19
Rhône-Alpes	43 300	27	23	5	15
France entière	451 700	26	21	6	17

Source :
Parcours 3
(extraction
septembre 2008,
traitement Dares).

Lecture : les pourcentages ne se cumulent pas. Un même jeune peut par exemple accéder à un emploi et une formation dans les six mois suivants son premier accueil.

Champ : ensemble des jeunes reçus en premier accueil en 2007. France entière.

classique dans les six mois suivant leur premier accueil, ils n'ont été que 5 à 8 % dans les DOM, mais plus de 26 % en Aquitaine, en Pays de la Loire et en Poitou-Charentes, et jusqu'à 34 % en Limousin.

L'accès à la formation varie également fortement : en moyenne, 17 % des jeunes ont débuté en

2007 une formation dans les six mois suivant leur premier accueil. Ce taux est de 7 % en Guyane, 10 % en Martinique, dépasse 22 % en Auvergne, Champagne-Ardenne et Lorraine et atteint 29 % en Basse-Normandie.

Lionel BONNEVILLE (Dares).

Pour en savoir plus

Bonneville L. (2008), « L'activité des missions locales et PAIO en 2006 – La hausse de l'activité se poursuit avec la montée en charge du CIVIS », *Premières Synthèses*, n° 02.01, Dares, janvier.

Bonneville L. (2008), « Le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : la moitié des jeunes occupe un emploi à la sortie du dispositif », *Premières Synthèses*, n° 02.02, Dares, janvier.

Bonneville L. (2008), « L'accompagnement des jeunes peu qualifiés par les missions locales », *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2007-2008*, la Documentation française, avril.

Bonneville L. (2008), « Le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : la moitié des jeunes sur la voie de l'insertion professionnelle après 18 mois », *Premières Synthèses*, n° 29.03, Dares, juillet.

Bonneville L. (2008), « Les jeunes de ZUS accompagnés par les missions locales », *Rapport 2008 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles*, novembre.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES
sont édités par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
et le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES),
39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)
Directeur de la publication : Antoine Magnier
Téléphone Publications : 01.44.38.22 (50 ou 51)
Documentation : 01.44.38.23 (12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43
Réponse à la demande : 01.44.38.23.89
e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr
Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac
Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.
Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret.
Conception graphique : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.
Reprographie : DAGEMO.
Abonnements : dares.communication@dares.travail.gouv.fr
Publicité : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.
Dépôt légal : à parution.
Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

LE CONTRAT D'INSERTION À LA VIE SOCIALE (CIVIS)

Le CIVIS a pour objectif l'accompagnement des jeunes en difficulté vers l'emploi durable : CDI ou CDD de plus de six mois, hors contrats aidés du secteur non marchand. Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, sans qualification ou de niveau Bac +2 non validé, avec des modalités spécifiques renforçant l'accompagnement pour les jeunes de niveau VI et V bis (encadré 3). Depuis le 5 juin 2006, l'accompagnement renforcé a été étendu aux jeunes de niveau V non diplômés.

La mise en œuvre du CIVIS est confiée au réseau des missions locales et PAIO qui ont recruté 2 000 conseillers supplémentaires à cet effet. Chaque jeune a un conseiller référent unique. Pour les jeunes en accompagnement renforcé, la fréquence des entretiens est hebdomadaire les trois premiers mois, puis mensuelle. Le CIVIS représente une part importante de l'activité des missions locales. En 2007, 43 % des entretiens individuels entre les jeunes et leurs conseillers concernaient des jeunes en CIVIS.

La durée du dispositif est d'un an, renouvelable une fois pour les jeunes de niveau V et IV, renouvelable plusieurs fois pour les jeunes de niveau VI et V bis.

Durant le CIVIS, le jeune bénéficie d'aides directes ou indirectes du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ). Il touche des allocations durant les périodes non rémunérées ou indemnisées d'un montant maximum de 300 euros par mois et 900 euros par an. Cependant, l'allocation CIVIS n'est pas versée aux mineurs. Le jeune bénéficie du régime de la Sécurité sociale durant les périodes où il n'a pas de protection sociale.

LES NIVEAUX DE FORMATION

Niveau I et II : diplômés des premier et deuxième cycles de l'enseignement supérieur (licence universitaire ou davantage), d'une école de commerce ou d'ingénieur.

Niveau III : diplômés d'une formation de niveau Bac +2 : premier cycle de l'enseignement supérieur (DEUG, BTS...), de formations du secteur de la santé, paramédical, social.

Niveau IV : sorties de terminale ou d'un niveau équivalent avec ou sans baccalauréat, de l'enseignement supérieur sans diplôme, de classes préparatoires sans avoir réussi à intégrer une école de commerce ou d'ingénieur.

Niveau V : sorties à l'issue de la dernière année de CAP ou BEP (avec ou sans diplôme) ou d'une classe de seconde ou de première.

Niveau V bis : sorties du système éducatif avant la dernière année de CAP ou de BEP, après une classe de troisième générale ou une classe de quatrième ou de troisième d'enseignement non général.

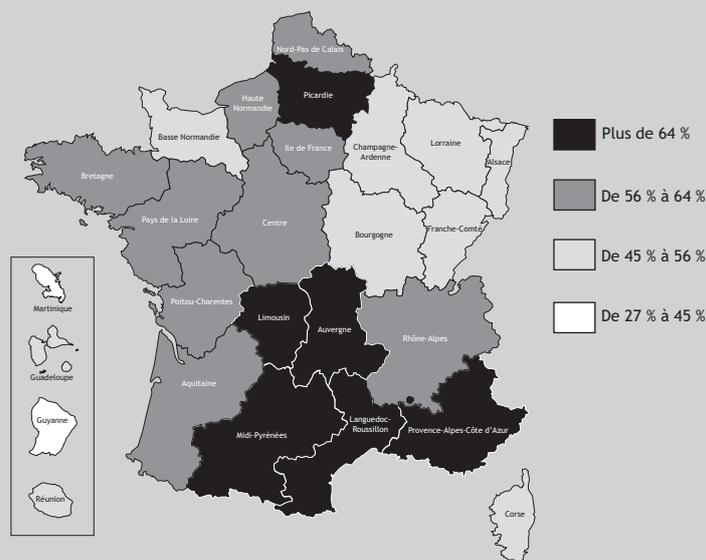
Niveau VI : sorties du système éducatif avant une classe de troisième générale ou avant une classe de quatrième non générale.

Les jeunes dits « sans qualification » sont les jeunes de niveaux VI ou V bis. Les jeunes dits « peu ou pas qualifiés » sont les jeunes de niveau VI, V bis ou V sans diplôme. Les jeunes dits « peu ou pas diplômés » sont les jeunes de niveau VI, V bis ou V.

PLUS DE SIX JEUNES SORTANTS DU SYSTÈME SCOLAIRE « PEU OU PAS DIPLÔMÉS » SUR DIX RECOURENT AUX SERVICES DU RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES DANS L'ANNÉE QUI SUIT LEUR SORTIE

Au sein d'une génération de sortants du système scolaire, les jeunes « peu ou pas diplômés », c'est-à-dire de niveau VI, V bis ou V, recourent souvent et rapidement aux services des missions locales. Ainsi, 61 % des jeunes sortis du système scolaire entre septembre 2005 et août 2006 sans avoir dépassé un CAP ou un BEP (niveau V et moins) ont eu un premier entretien individuel dans une mission locale ou une PAIO dans l'année qui a suivi la fin de leurs études. Dans la génération sortie du système scolaire entre septembre 2004 et août 2005, ils n'étaient que 55 %. Les jeunes « peu ou pas diplômés » recourent moins souvent aux services des missions locales et PAIO dans l'année qui suit leur sortie du système scolaire en Guyane (27 %) ou en Martinique (quatre jeunes sur dix). Ils le font plus fréquemment en Languedoc-Roussillon, en Auvergne ou en Midi-Pyrénées (sept à huit fois sur dix) (cf. carte).

Proportion de jeunes « peu ou pas diplômés » sortis du système scolaire en 2006, accueillis par les missions locales et PAIO dans l'année qui suit la sortie



Champ : jeunes de niveau VI, V bis et V sortant du système scolaire durant l'année scolaire 2005/2006, France entière.

Source : Parcours 3 (extraction septembre 2008, traitement Dares) et données de l'Éducation Nationale.

L'APPLICATION PARCOURS 3

Les missions locales et les PAIO sont équipées de l'application Parcours 3 depuis 2003 pour gérer les dossiers des jeunes accueillis, et notamment ceux qui bénéficient du programme CIVIS. Cette application issue de l'évolution du logiciel Parcours 2 est utilisée quotidiennement pour la saisie des dossiers des jeunes par l'ensemble des conseillers des missions locales. Elle permet de décrire précisément les caractéristiques individuelles des jeunes, les situations qu'ils occupent sur le marché du travail, les services dont ils bénéficient...

Localement, Parcours 3 est un outil de pilotage pour chaque mission locale. Les remontées mensuelles d'information au niveau régional et au niveau national permettent des études à un niveau plus agrégé. Pour s'assurer de la qualité des données, des contrôles de cohérence et une charte de saisie ont été conçus pour corriger et homogénéiser les comportements de saisie sur l'ensemble du territoire.